

Invitation à une activité de formation continue



Titre : L'individualisation du traitement du TDM: regard sur les nouveaux traitements

No d'activité : 68156

Date : jeudi le 13 décembre 2018

Lieu : Hôtel ALT, salle violet

Coordonnées : 6500, boul. Rome, Brossard

Objectifs

À la fin de cette présentation, les participants pourront :

1. DISTINGUER les antidépresseurs (établis et nouveaux) en fonction de leur mode d'action et leur profil d'activité sur les récepteurs.
2. IDENTIFIER le caractère unique de la symptomatologie propre à chacun de nos patients souffrant d'un Trouble Dépressif Majeur (TDM).
3. UTILISER les symptômes du patient et ses antécédents de traitement pour guider le choix de traitement.

Président de séance : Dre Lise Chalut

Horaire

2018-12-13	18:00	18:30	Autre	Arrivée et inscriptions	
2018-12-13	18:30	20:00	Conférence	L'individualisation du traitement du TDM: regard sur les nouveaux traitements	Dr Louis Tessier, psychiatre
2018-12-13	20:00	20:15	Autre	Remerciements et évaluations	
2018-12-13	20:15	21:20	Pause/Repas		
2018-12-13	21:20	21:25	Autre	Départ	

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Mélanie Bouthillette au 514-226-0720 ou à melanie.bouthillette@allergan.com

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de ALLERGAN

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.